

DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE MARITIME **FORMATION DES ARBITRES AUXILIAIRES**

Une formation pour accéder à la fonction d'arbitre auxiliaire pour la saison 2022 / 2023 est organisée par la Commission Départementale d'Arbitrage du District de Football de Seine Maritime.
La fonction d'arbitre auxiliaire permet aux joueurs et dirigeants de club d'avoir priorité pour arbitrer les rencontres de leur club à domicile comme à l'extérieur, en cas d'absence d'arbitre officiel.

Cette formation se déroulera de la façon suivante :

stage **OBLIGATOIRE** en salle au siège du District de la Seine Maritime à Yvetot,
de 9h00 à 12h00 le samedi 1er octobre
2022

La validation dans la fonction d'arbitre auxiliaire est subordonnée au renvoi du dossier complet et à la présence au stage.

BULLETIN D'INSCRIPTION - FORMATION D'ARBITRE AUXILIAIRE

**A renvoyer au siège du DFSM au plus tard le mercredi 28 septembre 2022,
date limite des inscriptions**

NOM : Prénom :

Club d'appartenance : Date de naissance :

N° de licence : Numéro de téléphone :

Adresse E. Mail :

Adresse postale :

.....

.....

Je soussigné certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et ne pas faire l'objet d'une sanction disciplinaire en cours.

Fait à : le :

Signature

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être âgé de 18 ans au moins au 1 janvier de la saison à venir,
- être licencié à un club en qualité de joueur ou de dirigeant.

DOCUMENTS A FOURNIR :

la présente fiche d'inscription remplie et signée,

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique occasionnelle de l'arbitrage de matches de football datant de moins de 3 ans, (Pour ceux qui ont fourni ce certificat depuis 2019, inutile d'en fournir un nouveau),
- la photocopie de votre licence de joueur ou de dirigeant, prouvant l'appartenance à un club,
- un chèque de 25€ pour l'inscription à l'ordre du " « DFSM »

Vous voudrez bien renvoyer votre dossier d'inscription **complet** pour le 28 septembre 2022 au plus tard, **uniquement** à l'adresse **E.Mail** suivante : **chletellier@dfsm.fff.fr**